

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiels	Source de la saisine : État
Avis n° 2023-21	
Date de validation 08/06/2023	AVIS Méthodologie d'élaboration et liste des characées déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine

Le guide méthodologique national d'actualisation en continu de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) reconduit la notion d'espèces et d'habitats déterminants, la notion de « déterminant » signifiant littéralement « qui détermine l'intérêt » et ce qui justifie le choix de la zone par rapport aux milieux avoisinants. Toute ZNIEFF doit abriter au moins un taxon (espèce) ou un syntaxon (habitat) déterminant.

Suite à la fusion des régions en 2016, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme d'élaboration des listes d'espèces déterminantes à l'échelle de la nouvelle région.

La méthodologie propose d'identifier comme Characées déterminantes pour les ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine les espèces présentes en région sur la base des critères suivants : degré d'endémisme, responsabilité territoriale, rareté et sensibilité. Il suffit qu'au moins un de ces critères soit rempli pour qu'une espèce soit classée déterminante ZNIEFF.

Le rang taxonomique évalué retenu est le rang de l'espèce.

La liste des Characées évaluées est issue des études de synthèse de la région et s'appuie sur des campagnes de terrain, l'analyse de l'importante bibliographie historique et la consultation d'herbiers. Il y a ainsi 33 espèces avec au moins une observation avérée sur la région. Certaines n'ont pas été revues récemment mais restent potentiellement encore présentes aujourd'hui.

La connaissance fine de la répartition des Characées de la région est encore lacunaire et variable suivant les espèces et les secteurs géographiques : il est nécessaire d'en tenir compte dans l'application de la méthode. La connaissance sur la répartition des Characées de Nouvelle-Aquitaine ne permet pas de les traiter à des échelles géographiques (administratives et écologiques) variables et notamment fines comme les départements. Il apparaît donc préférable de ne retenir que la seule échelle régionale pour cette liste.

À la suite de l'élaboration de la méthode d'évaluation des critères de sélection et de la création d'une première version de la liste des Characées déterminantes ZNIEFF, le réseau d'experts régional a été consulté.

Ainsi, sur les 33 espèces évaluées, seules trois espèces n'intègrent pas cette liste : *Chara contraria*, *C. globularis* et *C. vulgaris*. Il s'agit des espèces les plus fréquentes aux niveaux régional et national et qui possèdent une certaine résistance à l'eutrophisation, leur permettant de coloniser une gamme de milieux plus étendue que les autres taxons et parfois des biotopes fortement anthropisés.

Dans la majorité des situations, cette liste sera plutôt utilisée en complémentarité des autres enjeux existants sur les ZNIEFF dont la désignation ou la définition du périmètre seront également motivées par la présence d'autres taxons ou syntaxons déterminants.

Il existe des mares par contre où sont présentes et se développent uniquement les Characées. Dans

cette situation, cette liste pourra être utilisée pour désigner des ZNIEFF mais il conviendra de surveiller l'application de cette liste au niveau du terrain pour juger avec du recul de sa pertinence en l'absence d'autres critères déterminants.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour la méthodologie d'élaboration de la liste d'espèces déterminantes et la liste d'espèces déterminantes des Characées en Nouvelle-Aquitaine.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.